

Démarche : Déclaration d'intention de vidange d'un plan d'eau sans curage

Organisme : Service Eau et Nature - objet : vidange

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Dans le cadre de la vidange de leur plan d'eau, les propriétaires doivent adresser au service Police de l'eau le formulaire d'intention de vidange suivant.

Formulaire à compléter au moins 30 jours avant la date de vidange prévue.

Attention : il est conseillé de vidanger en période de hautes eaux, du 1er novembre au 31 mars.

Vous êtes tenus de respecter la réglementation relative à la gestion et à la pêche de l'anguille. Toute capture d'anguilles lors de l'opération de vidange, implique qu'elles soient immédiatement relâchées dans le milieu naturel en aval, s'agissant d'une espèce menacée dont la pêche est réglementée ou interdite.

Identification du plan d'eau

Les prérequis pour remplir ce formulaire sont les suivants : le plan d'eau doit être régulier et identifié par un n° d'enregistrement (à renseigner ci-après). Si votre plan d'eau ne répond pas à ces critères, téléchargez un formulaire en version pdf en cliquant sur le lien "Lire plus".

N° d'enregistrement

N° d'enregistrement (85-XXXX-XXXXX)

Saisissez votre n° d'enregistrement.

Le format attendu est le suivant : 85-XXXX-XXXXX (numéro cascade)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Reçepissé de déclaration

Chargez le document demandé.

Votre vidange est-elle prévue entre le 1er novembre au 31 mars ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Déclaration d'intention de vidange d'un plan d'eau sans curage

Date(s) de vidange prévue(s)

Minimum 30 jours après dépôt de la demande.

Justificatif d'une vidange en période de basses eaux.

La période souhaitée pour la vidange est susceptible d'impacter le milieu. Justifiez les raisons qui motivent une date de vidange en dehors de la période du 1er novembre au 31 mars.

Validation de la saisie

En cas d'absence et d'erreur de saisie du n° d'enregistrement, la demande sera automatiquement rejetée.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Veillez rectifier la saisie avant de passer à l'étape suivante

Si vous n'avez pas de n° d'enregistrement, veuillez remplir le formulaire de demande de vidange de plan d'eau sur le site des services de l'État en Vendée :

<https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Cours-d-eau-et-plans-d-eau/Plans-d-eau>

Propriétaire(s)

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Madame

☐ Monsieur

☐ Madame, Monsieur

Nom

Prénom

SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Adresse

Déclaration d'intention de vidange d'un plan d'eau sans curage

N° de téléphone

Courriel

Le plan d'eau est-il en location ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Locataire

Nom

Prénom

SIRET
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Adresse

N° de téléphone

Courriel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document justificatif autorisant le locataire à réaliser les démarches au nom du propriétaire

Justificatif obligatoire dans le cas où vous n'êtes pas propriétaire du plan d'eau

Plan d'eau

Commune(s)

Adresse plan d'eau

Déclaration d'intention de vidange d'un plan d'eau sans curage

Section cadastrale et n° de parcelle

Sélectionner la parcelle cadastrale à l'aide de l'icône "flèche".

Surface en eau (en m²)

Volume de la retenue (en m³)

Le plan d'eau est-il en barrage de cours d'eau ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Date de la vidange précédente

Date(s) de pêche prévue(s)

Date prévue de début de remise en eau

Vente de poisson à un pisciculteur ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Numéro d'agrément délivré par la DDETSPP pour les activités d'élevage, d'allotement et de négoce de poissons d'eau douce

Commentaires

Vous pouvez indiquer tout élément que vous jugez utile à l'instruction de votre demande.

En cochant cette case, je déclare mon intention de procéder à la vidange de ce plan d'eau et m'engage à respecter les prescriptions réglementaires applicables en la matière, tant au titre de la police de l'eau que de la police de la pêche.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Déclaration d'intention de vidange d'un plan d'eau sans curage

Déclaration sur l'honneur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Je déclare sur l'honneur être le propriétaire du plan d'eau mentionné ci-dessus.

☐ Je déclare sur l'honneur être locataire, autorisé par le propriétaire pour réaliser les démarches relatives à la vidange.